



LE CHASSEUR VAROIS

Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

N° 14 - MAI - 2018

AUCUN GIBIER, AUCUN TROPHÉE NE VAUT UNE VIE HUMAINE !



Foire Brignoles 2018 Intervention du
Dr Jean-Claude RICCI sur la Perdrix Rouge

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253



Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var
Place Georges Clémenceau
21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES
Tél. + 33(0)4 94 80 06 95 - Fax : +33 (0)4 94 59 54 35
<http://fdc83.com> et Mail : contact@fdc83.com

SOMMAIRE

- 4 Validation Permis de chasser 2017-2018
- 5-9 Congrès des Chasseurs du Var à La Londe
- 11 Analyses maladie d'Aujeszky
Prélèvements sangliers
- 12-13 Fiche bilan prélèvements 2016-2017
- 14 Foire de Brignoles
- 16 CP-FNC : La Chasse Française se réforme...
- 17 CP-FNC : Synthèse de la réforme...
- 18-19 CP-ONCFS : Un virus hautement pathogène...
- 20 Les chasseurs brignolais à l'heure européenne
- 21 41^e Exposition Nationale d'élevage : de Beagle, aux Arcs
Concours du meilleur Nichoirs
- 23 Heures légales lever et coucher du soleil

I N F O R M A T I O N S U T I L E S

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10
www.chasseurdefrance.com

Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50
www.onf.fr

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Tél. 04 94 68 76 59 - www.oncfs.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15
www.impcf.eu

Association d'imitation du Chant des Oiseaux (AICO)

Tél. : 06 27 68 54 46 - www.aico-oiseaux.com
Email : aico@sfr.fr

Les lieutenants de Louveterie du Var

Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11
Le président M. SAMAT Emile

Fédération des Gardes Particuliers du Var

Tél. : 06 88 97 69 64 - www.123siteweb.fr/FDGPV83
Email : bernard.gerard83@gmail.com

Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)

Tél. : 06 18 96 45 10 - www.apav83.com
Email : piégeurs-du-var@apav83.com

Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

Tél. : 06 03 83 28 56 M. QUENO Lionel

ANCGG - M. ARNOULT Gérard

Tél. : 06 07 56 58 01 - www.ancgg.org/ad83
Email : arnoultge@wanadoo.fr

UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge)

Le Président M. BRIATORE Jean-Louis
Route de Brignoles, Quartier l'Isclé - 83570 CARCES
Tél. : 06 26 31 85 15 www.unucr.fr

AFFACC83

Le président M. ZACCHEI Alain -Tél : 06.70.84.69.29
Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61
Email. : gbleu83@hotmail.fr

ÉDITEUR DE PUBLICATION

FDCV - Directeur et
Rédacteur en chef : Marc MEISSEL,
Président de la F.D.C.V.

IMPRESSION

Imprimerie JOUBERT -
ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647 -
06517 CARROS CEDEX

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ, PETITES ANNONCES

Elan-Com
Tél. 07 88 57 84 82
mag@fdc83.com

© PHOTOS

FDCV, FNC, DR, Christel HELSTROFFER

RÉDACTION

Elan-com, Jean-Marie BRUNIER

CONCEPTION DE LA MAQUETTE, MISE EN PAGE

Elan-Com
contact@elancom.fr
Tél. 07 88 57 84 82

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253

LE MOT DU PRÉSIDENT



Quand c'est fini ça recommence...

Chers amis chasseurs,

Nous venons seulement de terminer l'année cynégétique au 31 mars dernier, et dès le 1er juin, nous aurons l'ouverture de la chasse au brocard d'été et le tir du sanglier à l'approche ou à l'affût dans les parcelles agricoles, ainsi que les battues dans les secteurs sensibles du département.

En effet, les 19 et 23 avril derniers, nous avons eu les deux réunions de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en séance plénière, concernant la mise en place par Monsieur le Préfet du Var, des arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison 2018-2019, ainsi que les arrêtés spécifiques concernant les mesures à prendre vis-à-vis du sanglier. Au cours de la 2ème séance du CDCFS, nous avons attribué l'ensemble

des plans de chasse pour toutes les espèces en faisant l'objet dans le département. Courant mai, les arrêtés pris pour le tir d'été du brocard seront donc publiés et les chasseurs pourront pratiquer dès le 1er juin.

Au moment où j'écris cet édit, nous sommes à la veille de notre assemblée générale qui doit avoir lieu le 28 avril 2018 à la Londe les Maures. Comme à l'habitude, nous avons organisé six réunions de secteur préparatoires à cette assemblée générale, je reviendrai d'ailleurs lors de celle-ci sur les questions posées par les représentants des sociétés, en essayant d'apporter des réponses à leurs problèmes.

Mais je souhaiterais m'attarder quelques instants sur le sujet que j'ai abordé lors de ces réunions, et qui va engager la chasse française dans une grande réforme à partir du 1er juillet 2019. Le 15 février dernier, notre Président National Monsieur Willy SCHRAEN a rencontré le Président de la République Monsieur Emmanuel MACRON, assisté du Sénateur de la Côte d'Or François PATRIAT et de notre Lobbyiste Thierry COSTE. Les bases de la réforme prévue ont été acceptées par le Président de la République, et notamment la mise en place dès le 1er juillet 2019 d'un permis national à 200 €.

Il est évident que nous devons avant la fin du mois de juin, proposer au Président Emmanuel MACRON, un projet complet sur les dispositions votées lors de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs en mars dernier à Lyon. Notamment :

- la suppression des communes limitrophes pour le permis départemental,
- une comptabilité unique pour les Fédérations Départementales des Chasseurs,
- la réforme des statuts des Fédérations Départementales, Régionales et Nationale des Chasseurs,
- une refonte de l'organisation administrative de l'examen du permis de chasser...

Des commissions de travail ont été créées au sein du Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs, et personnellement, je participe à celles concernant les dégâts de grand gibier et les solutions nouvelles qu'on pourrait apporter à leur financement, ainsi que la refonte de l'organisation administrative de l'examen du permis de chasser.

Nous remettrons notre copie à la fin du mois de juin au plus tard, au Président de la République, afin qu'après son accord, on puisse engager les modifications nécessaires par les textes réglementaires et législatifs à l'automne prochain.

Une fois ces dispositions acceptées, le Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var préparera un projet adapté, et le soumettra à une réunion exceptionnelle des Présidents des sociétés de chasse et des Chefs de battue en début d'année 2019, afin d'être prêts pour le présenter au vote en assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, fin avril 2019, les dispositions devant être appliquées à partir de la saison 2019-2020, c'est-à-dire à partir du 1er juillet 2019.

J'ai peut-être été un peu long dans mon propos concernant cette grande réforme, mais je suis convaincu qu'il est important que chaque chasseur varois soit au courant de l'évolution de ce dossier et de sa période de présentation.

En Saint Hubert,

Je vous souhaite un excellent début de saison de chasse estivale pour la saison 2018-2019.

Bien amicalement

Le Président
Marc MEISSEL

RÉGLEMENTATION

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2018-2019

La validation annuelle du permis de chasser est valable du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. Vous pouvez faire valider votre permis de chasser à tout moment durant la saison de chasse.

Si vous êtes « nouveaux chasseurs »

Que vous faites valider votre titre permanent du permis de chasser moins d'un an après son obtention, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel.

Prenez contact directement avec les services de la Fédération ☎ 04.94.80.06.95 puis au serveur vocal, taper 1 « validation du permis de chasser », nous vous adresserons un bon de commande pré-rempli au tarif préférentiel.

Si vous avez validé votre permis dans le Var l'année dernière

Courant juin, vous recevez automatiquement un bon de commande à remplir. Vous pouvez ainsi valider votre permis de chasser par Internet, voie postale ou par le biais de votre société (si elle participe à la collecte des demandes de validations).

PAR LE BIAIS DE VOTRE SOCIÉTÉ DE CHASSE



Si elle participe à la collecte des demandes de validation, rendez-vous à la permanence de votre société avec les documents reçus à votre domicile ; c'est elle qui se chargera de nous les envoyer. La validation sera envoyée à votre société de chasse qui vous la remettra.

AU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION



Aux bureaux de la Fédération à Brignoles, du lundi au vendredi.

- du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- le vendredi de 9h à 11h30

Aucune validation ne sera délivrée sur place le jour même du dépôt du dossier.

En application avec la loi, l'encaissement en espèces des validations de permis est limité à 300 € et doit correspondre à un recouvrement de recettes et/ou redevances précis.

PAR VOIE POSTALE



En nous retournant le bon de commande dûment complété, signé et accompagné de votre règlement.

Les étapes :

- 1- **vérification des informations pré-imprimées** - en cas d'erreur ou de changement, rayer et rectifier à côté du champ inexact
- 2- **le type de validation** - cocher la case correspondant au type de validation que vous souhaitez
- 3- **la déclaration sur l'honneur** - signature obligatoire
- 4- **le paiement** - par chèque uniquement à l'ordre de « régie de recettes FDC83 ».

Demande à renvoyer à :

FDC83 - Service Guichet Unique

Place Georges Clémenceau

83170 BRIGNOLES

PAR INTERNET, SUR NOTRE SITE WWW.FDC83.COM



Les personnes mineures, majeures sous tutelle et les nouveaux adhérents ne peuvent pas valider en ligne.

Prenez contact directement avec les services de la Fédération ☎ 04.94.80.06.95 puis au serveur vocal taper 1 « validation du permis de chasser ».

Deux formules vous sont proposées :

1. la formule classique : la Fédération vous envoie votre titre annuel de validation et votre carnet bécasse, si vous l'avez demandé. Attention, il faut impérativement avoir restitué celui de la saison précédente.
2. la « e-validation » : la Fédération ne vous envoie pas votre titre de validation, vous l'imprimez directement chez vous.

NOUVEAU CETTE OPTION S'ÉTEND DORÉNAVANT AUX VALIDATIONS ANNUELLES SANS CARNET BÉCASSE

Soyez vigilant lors du choix de votre e-validation car une fois enregistrée, aucun remboursement ne peut être réclamé à la Fédération en cas d'erreur de votre part.

Demande de duplicata

Cette année, vos éventuels duplicatas sont réimprimables à tout moment en vous connectant sur le site de validation de la Fédération.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDC83 - CONGRÈS - LA LONDE LES MAURES

28 AVRIL 2018

Cette année, c'est à La Londe Les Maures que la Fédération Départementale des Chasseurs du Var a tenu sa traditionnelle assemblée générale le 28 avril. Ainsi, en présence des membres du Conseil d'administration de cette dernière, du maire de la commune et conseiller régional, M. de CANSON, de Mme MAUBORGNE, députée du Var et secrétaire du groupe Chasse à l'Assemblée nationale, de MM REZK, HANSEN et FULCHIRON respectivement délégué CPNT, délégué interrégional de l'ONCFS et directeur de l'Agence interdépartementale AM/Var de l'ONF, de M. MARCHAL, Procureur de la République de Toulon, et de M. CHERY représentant le préfet du département, le président MEISSEL a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux dirigeants cynégétiques du département avant de saluer la mémoire des disciples de Saint-Hubert disparus durant l'année par une minute de silence. Puis, ce fut au tour de M. FRAGIACOMO, président de la société de chasse « L'amicale des chasseurs Londais » de prendre la parole suivi du maire de La Londe Les Maures, M. De CANSON, ces derniers saluant l'ensemble des présidents des sociétés de chasse locales et privées.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ALAIN MILLANELLO

Premier point de l'ordre du jour, le compte rendu du précédent congrès du 15 avril 2017 à Trans en Provence fut présenté par le secrétaire général Alain MILLANELLO.



Ensuite le président Marc MEISSEL aborda les questions posées lors des réunions de secteurs préparatoires qui ont rassemblé cette année les responsables de 130 sociétés de chasse communales, 34 sociétés de chasse privées et de 5 GIC ou groupements d'intercommunalité. Il précisa notamment que 15 carnets « Chevreuils » avaient été demandés, ainsi que 5 carnets dits « Petite Battue » suite à validation du préfet du département pour des territoires inférieurs à 100 ha. De plus, le président rappela que des conventions ont été passées avec le conseil départemental sur de nombreux territoires appartenant au département, mais qu'il reste encore de nombreux terrains sur lesquels FDC83 et Conseil Départemental du Var doivent établir des accords. Le sujet des curages des retenues d'eau fut aussi abordé, tout comme les contrôles de battues plus strictes afin de lutter contre les battues sans carnet dites « Apache ». Enfin, suite à un conflit entre différentes sociétés limitrophes, la FDC83 a établi une convention de bon voisinage afin d'apaiser les choses. Côté Perdreaux, la demande de pouvoir le chasser

plus tard dans la saison a été faite, la réponse a été négative. En effet, suite à l'étude du Dr Jean-Claude RICCI de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique, la fermeture au 11 novembre apparaît comme la plus adaptée à l'espèce. En ce qui concerne les dégâts de Grand Gibier, le travail des diverses sociétés de chasse ainsi que des lieutenants de Louveterie a été loué et félicité par M. MEISSEL, tout en rappelant que dès le premier dégât, les sociétés de chasse doivent être averties par les agriculteurs pour lesquels une solution sera apportée. Les honneurs ont aussi été rendus aux différents estimateurs pour la qualité de leur travail et de leur expertise.

PUIS CE FUT LE MOMENT DE PASSER AU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT MARC MEISSEL.



En 2017-2018, le département a été durement impacté par les drames que sont les accidents de chasse. M. MEISSEL a donc rappelé que **la sécurité est primordiale**, et si des réunions nombreuses ont eu lieu sur le sujet, il n'en demeure pas moins vrai que le public est souvent le même, ce qui est bien sûr à regretter. De nouveaux visages, qu'ils soient chefs de battues ou simples postiers, sont donc les bienvenus dans ces réunions, ce sujet étant hautement important.

Le sujet des carnets de battue et de leur demande a été abordé et il a été notifié que le précieux cahier qui permet de chasser le grand gibier appartient à la société de chasse gestionnaire du territoire et non à l'équipe inscrite sur celui-ci. Il a été de plus rappelé qu'il faut être en conformité avec la loi et le règlement intérieur de la société de chasse détentrice du carnet pour pouvoir prétendre chasser, tout en stipulant que le président d'une société de chasse a un droit de regard sur le carnet.

Les dégâts de grand gibier sont une problématique récurrente et les demandes de clôtures électriques ont été encore nombreuses, 174 pour le milieu agricole et 26 pour les particuliers. Si la FDC83 permet d'avoir 50 % de remise pour les professionnels, elle ne peut que faire des devis pour les particuliers. Toutefois, le président MEISSEL a martelé encore une fois que la FDC83 n'a pas vocation à réaliser l'entretien de ces dernières. La solution vient peut-être des clôtures fixes, bien que le financement à hauteur de 50 % s'étale sur 4 ou 5 ans. Néanmoins, les dégâts sont en baisse, passant à 474 000 euros cette année contre près de 700 000 euros l'année passée, tout comme le tableau de suidés qui

passé de 27 752 en 2016-2017 à 16 168 pour la saison dernière (chiffres concernant uniquement les carnets de battue). La situation semble donc s'améliorer, mais il faut faire néanmoins attention et ne pas relâcher la pression de chasse.

Véritable problématique de salubrité publique, **le sujet des déchets de gibier** a aussi été au cœur des débats. Ainsi, si l'équarrissage est une solution, il apparaît que son coût, bien que pris en charge à hauteur de 50 % par la FDC83, soit un véritable frein à sa mise en place. En effet, les frais occasionnés par l'enlèvement des sous-produits mettent en péril la santé financière de nombreuses équipes par leur coût. Une solution va bientôt arriver avec l'enfouissement et la FDC83 travaille actuellement sur un dossier spécifique afin d'aider les sociétés de chasse dans cette voie.

Si les passages de grives d'octobre ont été bons, il n'en a pas été de même pour un autre **migrateur**, la bécasse. En effet, les spécialistes disent tous que cette année a été noire. Néanmoins, il apparaît que sur les 5 bécasses baguées par la FDC83, 3 adultes et 2 jeunes représentent le panel. Ce ratio équilibré laisse donc présager une bonne reproduction dans le paléarctique occidental.

Comme chaque année, **le dossier sur la glu** a aussi alimenté les débats. Ainsi, les 2 153 chasseurs varois détenteurs de l'autorisation de capture ont attrapé 12 108 turdides cette année. Un point négatif a été souligné par le président MEISSEL, certains gluteurs s'inscrivent pour avoir le carnet mais ne pratiquent pas, polluant les fichiers et faussant les données. De plus, malgré la précédente victoire acquise, nos détracteurs sont repartis à l'attaque en saisissant la Commission européenne sur le principe de cette chasse dite dérogatoire depuis 1976. Ainsi, si les notions de petite quantité et d'usage personnel ne sont pas remises en cause, c'est sur la notion de sélectivité que nos opposants se focalisent. Néanmoins, le soutien de l'ONCFS est à remarquer. Enfin, afin d'homogénéiser cette pratique, l'ONCFS et la FRC PACA sont en train de se pencher sur l'harmonisation des réglementations préfectorales de ce mode de chasse, aujourd'hui chaque département ayant la sienne...

Côté innovation, il a été annoncé la **mise en ligne du nouveau site de la FDC83**. Comme l'a précisé le président MEISSEL, « on arrive de loin » mais la dernière mouture de ce site est une réussite. Cette vitrine numérique est indispensable et elle est un gage d'avenir. **Autre évolution** au sein de la FDC83, **l'acquisition d'un cinétir, la réalisation d'une salle d'exposition et d'accueil et d'un hangar de stockage sur le site de la FDC83 à Brignoles, ainsi que l'achat d'un panneau d'affichage externe**, le tout grâce à la subvention de 500 000 euros/an sur 4 ans allouée par le

Conseil Régional.

Autre innovation, de nouvelles habitudes sont à prendre pour les chasseurs varois, et il est demandé à ces derniers de **remplir une fiche de prélèvement**, puis de la renvoyer jointe au bon de commande du permis de l'année suivante. Ces fiches, rendues à hauteur de seulement 25.8 % cette année, permettent ainsi de faire un panorama de ce qui est prélevé dans le département, donnant ainsi une idée précise de l'état de conservation des espèces gibiers sédentaires. Comme le dit le Dr RICCI, « **la chasse future sera scientifique ou ne sera pas** » et **l'apport de telles données est vital pour la gestion cynégétique**.

Si les chasseurs sont enfin considérés comme partie prenante de la vie civile, notamment grâce à la nomination au Conseil Economique, Social et environnemental régional, ils doivent néanmoins se justifier en permanence. C'est notamment le cas concernant le **classement nuisible de certaines espèces**. Ainsi, grâce aux déclarations de dégâts, que ce soit pour les professionnels comme pour les particuliers, la liste des nuisibles pourra être défendue en apportant des preuves de la prédation.

De plus, s'il est une apparition qui est de plus en plus signalée dans le département depuis quelque temps, c'est bien celle de la genette. Il a donc été rappelé que ce petit mammifère est protégé et qu'en cas de capture, ce dernier doit être remis en liberté, cette espèce n'étant pas considérée comme nuisible.

Côté réforme, concernant la FDC83, **un redécoupage des secteurs** a été proposé au vote des chasseurs et désormais, le département sera organisé autour de 7 secteurs contre 6 auparavant. Les prix des différents timbres fédéraux, timbres temporaires et bracelets de grand gibier ont aussi été présentés puis soumis au vote, tout comme les tarifs concernant les validations pour nouveaux permis.

Concernant la Fédération Nationale des Chasseurs, vrai fer de lance du projet de réforme de la chasse du président SCHRAEN, **le permis de chasse national à 200 euros est une véritable révolution**. Remarquant que désormais le chasseur est mobile et que la pratique de ce loisir de plein air est onéreuse, la FNC veut redonner du pouvoir d'achat aux chasseurs, grâce aux 18 millions d'euros d'économies ainsi réalisées. De plus, cette réforme devrait rendre la chasse plus accessible et permettre de freiner, voire d'enrayer l'hémorragie annuelle en termes de nombre de pratiquants.

L'année cynégétique 2017-2018 a marqué un tournant en ce qui concerne le nombre de chasseurs dans le département. En effet, **cette année, le département a perdu 556 disciples de Saint-Hubert**, soit une diminution de 3 %. Cette perte, conjuguée à des conditions de chasse difficile dues à une sécheresse historique, aux incendies de forêts qui ont ravagé plus de 5 000 ha de surfaces chassables, a eu pour

conséquence la disparition de certaines petites sociétés de chasse. A la baisse de validation, on peut aussi ajouter la diminution du nombre de timbres Grand Gibier, ces derniers passant ainsi de 12 136 en 2016-2017 à 11 547 pour 2017-2018.

Du côté des nouveaux permis de chasser, 665 personnes se sont inscrites pour passer l'examen mais seules 431 ont obtenu le précieux sésame. Le grand projet de réforme porté par Willy SCHRAEN va marquer un tournant pour l'examen du permis de chasser, la volonté étant que les FDC coordonnent cette épreuve dans son intégralité. De plus, 48 jeunes chasseurs accompagnés ont été formés, tout comme 65 chasseurs à l'arc pour cette saison, tandis que 4 sessions ont permis aux gardes-chasse particuliers de pouvoir détenir le premier module qui leur permet d'officier. Enfin, 60 personnes ont été formées à l'hygiène de la venaison.

La communication positive est l'un des axes de promotion de la chasse et l'opération « Un dimanche à la chasse » de cette année a une nouvelle fois été un succès puisque 71 non-chasseurs ont participé. Ainsi, en 5 ans, 900 personnes ont découvert ce qu'était la chasse et 50 % se sont même présentés au permis de chasser depuis la création de cet évènement dans le département !

La chasse évolue avec son époque et au gré de la technologie. Ainsi, depuis peu, une révolution est apparue avec l'autorisation du modérateur de son à la chasse. Il a aussi été demandé de pouvoir utiliser le GPS en permanence lors des battues, le monde cynégétique étant dans l'attente de la décision officielle.

Enfin, la Fédération Française des Randonneurs et la Fédération Nationale des Chasseurs ont signé une convention afin de partager intelligemment la nature, en toute convivialité et sécurité.



*M. Willy SCHRAEN, président de la Fédération des Chasseurs de France et Robert AZAÏS, président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée)
Crédit photo FNC*

BILAN FINANCIER M. JOËL DEVILETTE :



Le bilan financier a été présenté par notre comptable Joël DEVILETTE. La trésorerie de la FDC83 est saine et tous les voyants sont au vert.

CERTIFICATION DU BILAN PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES M. PIERRE GAULTIER :



Comme le veut la loi, M. GAULTIER, commissaire aux comptes commissionné par la FDC83, a vérifié la véracité de ces derniers. Après étude, ce dernier n'a relevé aucune irrégularité dans la comptabilité de la fédération.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL ET PROPOSITIONS SUR LES TARIFS 2018-2019 :

Timbre fédéral	80 euros
Timbre temporaire 9 jours	40 euros
Timbre temporaire 3 jours	20 euros
Validation premier permis	gratuité
Bracelet chevreuil, chamois, mouflon, cerf Sika, daim	27 euros
Bracelet cerf Élaphe	92 euros
Timbre grand gibier	60 euros
Timbre grand gibier temporaire 3 ou 9 jours	30 euros

ACTU FDC83

OPÉRATIONS DE VOTE : TABLEAU DES RÉSULTATS À VENIR.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR Assemblée Générale du 28 avril 2018 - La LONDE les MAURES

RÉSULTAT DES VOTES

NOMBRE TOTAL DES VOIX	17915	VOTANTS	BLANCS	NULS	EXPRIMES	POUR	CONTRE	Abstention
1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2017 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le compte-rendu de l'assemblée générale du 15 avril 2017 à Trans en Provence	13530	10	3	13517	13517	0	0	
2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU MORAL 2017 L'assemblée générale, dûment informée et après avoir écouté le rapport énoncé par le Président MEISSEL, approuve le compte-rendu moral 2017.	13530	10	3	13517	13517	0	0	
3 APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FDC VAR L'assemblée générale adopte les modifications des statuts.	13530	28	3	13499	13499	0	0	
4 APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FDC VAR L'assemblée générale adopte les modifications du règlement intérieur.	13530	18	3	13509	13509	0	0	
5 APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2016-2017 L'assemblée générale, dûment informée et après avoir écouté le rapport du commissaire aux comptes, approuve le compte-rendu financier de l'exercice 2016-2017.	13530	10	3	13517	13517	0	0	
6 AFFECTATION DU RESULTAT ET REPARTITION DES RESERVES L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve l'affectation du résultat comptable et la nouvelle répartition des réserves.	13530	10	3	13517	13490	0	27	
7 PRIX DU TIMBRE FEDERAL 2018-2019 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, ratifie le prix des différents timbres fédéraux pour 2018-2019. Timbre départemental annuel inchangé à 80 €, timbre temporaire 9 jours inchangé à 40 €, timbre temporaire 3 jours inchangé à 20 €	13530	19	3	13508	13141	357	10	
8 GRATUITE DU TIMBRE FEDERAL POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS L'assemblée générale, décide de renouveler la gratuité du timbre fédéral (au lieu de 30 €) pour les nouveaux chasseurs pour la saison 2018-2019.	13530	10	3	13517	13465	52	0	
9 PRIX DU TIMBRE DEPARTEMENTAL GRAND GIBIER 2018-2019 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, ratifie le prix du timbre départemental grand gibier à 60 € et le prix du timbre temporaire 9 jours et 3 jours à 30 €.	13530	10	3	13517	12770	747	0	
10 PRIX DU BRACELET DU PLAN DE CHASSE 2018-2019 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, décide de maintenir les prix des bracelets du plan chasse à leur montant actuel à savoir 92 € pour le cerf élaphe et 27 € pour le chamois, le chevreuil, le daim, le mouflon et le cerf sika. Le prix du bracelet en enclos reste fixé à 1.32 €.	13530	10	3	13517	13204	313	0	
11 BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION POUR 2018-2019 L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget prévisionnel d'exploitation pour l'exercice 2018-2019 arrêté globalement à 2 741 400 €	13530	38	3	13489	13472	0	17	

TITRES HONORIFIQUES

Puis, le président MEISSEL procéda à la remise des médailles de bronze et d'argent de la FDC83 à des dirigeants cynégétiques varois avant que M. HANSEN ne délivre la médaille de bronze de l'ONCFS à l'un des administrateurs de la FDC83 en la personne de Francis GIORGI

Médaille de Bronze :

- François de CANSON, maire de La Londe Les Maures et conseiller régional,
- Paul FABRE, président de la société de chasse des Arcs (absent),
- Roger CAUVY, vice-président de la société de chasse de Bagnols,
- Daniel DUFREIN, secrétaire de la société de chasse de Bagnols (absent),
- Jean-Claude RANAIVO, membre de la société de chasse de Bagnols,
- Christian DALMASSO, secrétaire de la société de chasse de Fréjus,
- Jean-François GRIMAUD, secrétaire de la société de chasse de La Garde Freinet (absent),
- Guy JAVELLE, président de la société de chasse de Gonfaron.

Médaille d'Argent :

- Jean FRAGIACOMO, président de la société de chasse de La Londe des Maures,
- René FRANCESCON-TEZA, membre de la société de chasse de Saint Tropez

Médaille de bronze de l'ONCFS :

- Francis GIORGI, administrateur à la FDC83, président de la société de chasse de Bormes-les-Mimosas et président de l'AIC es Maures



PRISES DE PAROLE :

Mme Sereine MAUBORGNE députée du Var et secrétaire du groupe chasse à l'Assemblée nationale.



Députée de la circonscription, Mme Sereine MAUBORGNE a confirmé l'importance du nombre de chasseurs de sa circonscription. De plus, étant infirmière de formation, elle a

été sensible à la progression de la maladie d'Aujesky dans le nord du département. Elle suit de près le dossier concernant la valorisation de la venaison dans les Maures.

M. Vincent CHERY DDTM représentant M. le Préfet du Var.



M. Chery s'est félicité des bonnes relations entre les milieux agricoles et cynégétiques, ce qui n'était pas le cas lors des précédentes rencontres. De plus, ce dernier a demandé à maintenir la pression sur les sangliers, causes

de beaucoup de mécontentement.

M. Michel RETZK délégué CPNT : Le loup, sujet sensible.



S'il est un sujet d'actualité dans notre département, c'est bien le loup.

En effet, la baisse de la faune en général et du gibier en particulier, est avérée, avec notamment l'anéantissement du mouflon sur

certaines secteurs.

De plus, le sujet de l'hybridation a été abordé et les expertises réalisées par les différents laboratoires différents, allant de 100 % de pureté pour celui mandaté par l'ONCFS, à 92 % d'hybridation pour les études menées par celui des éleveurs ! Cette différence est primordiale car si la souche de *Lupus Canis* est officiellement impure, l'espèce n'est donc plus protégée par la Convention de Berne, ce qui change la donne grandement. Place désormais à la vérité sur le sujet.

M. Emmanuel FULCHIRON, directeur de l'Agence interdépartementale AM/Var de l'ONF :



M FULCHIRON a noté la contribution des chasseurs au développement durable de la forêt : « *Les chasseurs et les forestiers sont des acteurs essentiels de la gestion forestière !* ». Il a également insisté sur le fait que

l'ONF puisse être un partenaire des FDC dans la communication pour freiner l'érosion du nombre de chasseurs. « La forêt française a besoin des chasseurs ! »

M. Eric HANSEN, délégué interrégional de l'ONCFS :

« *Notre administration est entre le marteau et l'enclume, surtout en ce qui concerne les brigades Loups. Nous avons une volonté de clarification sur le problème d'hybridation.* » Enfin, concernant l'insécurité à la chasse, « *il n'y aura aucune clémence* ».



M. Thierry COSTE, responsable politique à la FNC et conseiller politique sur la chasse d'Emmanuel MACRON.

Thierry COSTE a approfondi le sujet du projet de réforme de la chasse que propose la FNC, abordé auparavant par le président MEISSEL. Puis il a insisté longuement sur le volet communication :

« *Le monde de la chasse a un énorme déficit en termes de communication, mais heureusement la chasse parle à tout le monde, et nous avons de plus en plus de soutiens issus du tissu urbain !* » Tout en rappelant la dernière victoire sur les néonicotinoïdes, M. COSTE a rappelé que les chasseurs sont présents pour la défense de la biodiversité tout en précisant que « *la nature n'est pas une variable d'ajustement* ». De plus, « *la filière de valorisation des venaisons est un projet à mettre en place, surtout quand on sait que 80 % du gibier consommé en France est issu de l'importation.* » Ensuite, la gestion adaptative a été présentée, le meilleur exemple étant celui du grand coq de bruyère qui ne s'est jamais aussi bien porté que dans les zones où il est chassé ! Les chasseurs aménageant le territoire et limitant la prédation des nuisibles. Concernant le futur de l'ONCFS, M. COSTE semble convaincu qu'il faille la mise en place d'une Police de la ruralité qui soit un établissement public avec une influence cynégétique. Enfin, il présenta la nouvelle loi « armes » qui modifie légèrement la manière de vendre ses armes entre particuliers.

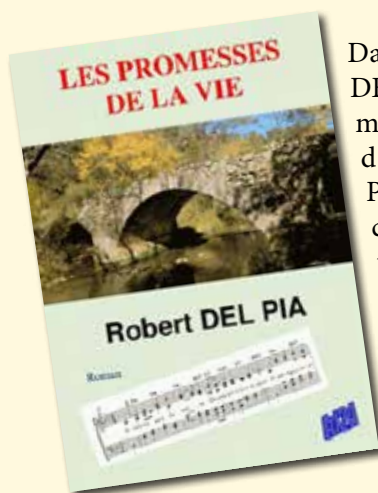


M. Bernard MARCHAL, procureur de la République de Toulon qui clôture notre congrès 2018

Magistrat et chasseur, M. MARCHAL, procureur de Toulon a rappelé que cette année, les accidents qui ont endeuillé le monde de la chasse dans le département étaient dus à des fautes individuelles et que donc, les règles de base concernant la sécurité n'avaient pas été respectées individuellement bien que les consignes aient été données correctement par les organisateurs de chasse.



ACTU FDC83



Dans cet ouvrage Robert DEL PIA aborde les rivages mystérieux et sacrificiels de héros inconnus... Peut-être en avez-vous côtoyés, mais l'intimité de leur existence, le respect de leur engagement, parfois jusqu'au sacrifice suprême, vous sont étrangers... et pourtant.

L'auteur ouvre ici toutes grandes les portes qui vous permettront de découvrir, dans le détail, ce qu'a pu être la vie de ces êtres d'exception !

Des pages vibrantes d'émotion, de tendresse, de violence parfois, donnent à cet ouvrage un parfum tout particulier, celui des choses nouvelles, d'autant plus attirantes qu'elles se drapent d'une aura d'authenticité ! Un livre émouvant...

Un livre attachant... et d'une grande fraîcheur, un récit qui, par son évidente beauté, rencontrera la faveur des lecteurs amoureux de la Provence et plus largement de celles et ceux qui ont la nostalgie de l'histoire de cette France des campagnes dont bientôt il ne restera plus rien.

Ce livre est disponible en librairie, sur internet et chez l'auteur, dédié à 25 € envois compris.

Robert DEL PIA Villa «Pré Pinson» 398, Av. du Général de Gaulle 83300 Draguignan - Tél. 04.94.68.14.84



ARMURERIE P.A.C.A.

Chasse . Accessoires . Tenues de chasse
Coutellerie . Archerie . Tir sportif
Réparation - Réglage / Dépôts - Vente

C'est le moment de faire nettoyer et régler vos armes dans notre atelier, avant la nouvelle saison de chasse.

83480 PUGET SUR ARGENS

Espace Vernède II, Route des Vernèdes

Tél. 04. 94. 96. 92. 06

www.armurerie-paca.com



Concessionnaire et réparateur ISUZU
RN7 Route d'Aix 83170 BRIGNOLES
www.isuzu-brignoles.fr

Contact : TITOUAN
06 07 26 30 98
04 94 37 08 08

Simple cab, cab approfondie, double cab

ISUZU

Leader Mondial du Pick Up

LA FORCE DU SERVICE SAV
et pièce de rechange
Modèle présenté SPACE SOLAR

Cab approfondie, moteur diesel, 164 Cv, sans AD-BLUE
Consommation mixte 7,3L/100Km - émission CO₂ - 192g/km

TVA récupérable
Garantie 5 ans ou 100 000kms

CREDIT AGILOR AGRICULTEURS : 1 %
Exemple : Space Satellite 4x4 Prix HT 21 240 €
Remboursement : 60 mois x 365 €/mois

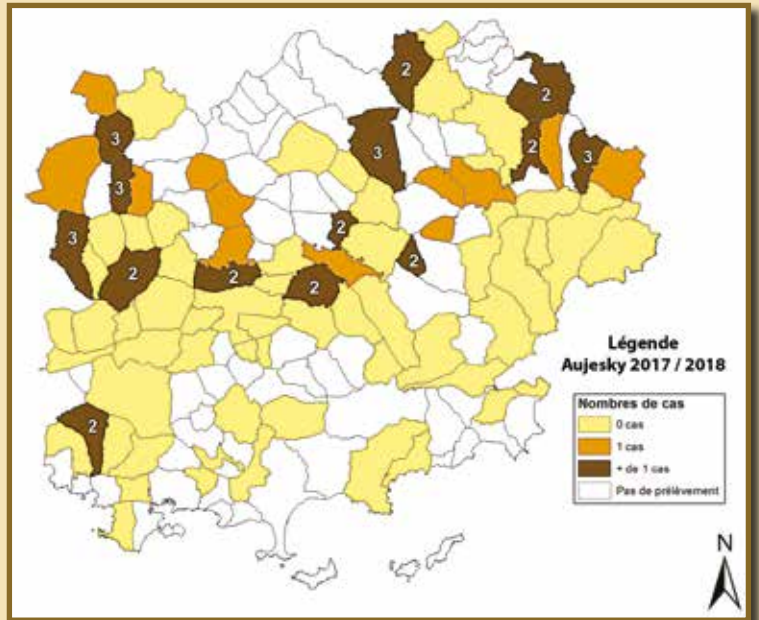
ANALYSES MALADIE D'AUJEZSKY

Pour la saison 2017-2018, 642 prélèvements ont été envoyés au laboratoire, 561 d'entre eux ont été analysés (81 inexploitable).

Les prélèvements ont été réalisés sur 83 communes du département.

Les résultats sont les suivants : au moins 41 cas positifs, probablement un peu plus, car certains pools sont donnés comme positifs mais les analyses en individuel ont été impossibles car le sang présent sur les languettes du buvard était insuffisant. Soit environ 7,3 % de cas positifs pour les prélèvements analysés. Pour rappel sur la saison 2016-2017, 129 prélèvements avaient été envoyés au laboratoire, 115 analysés car 14 inexploitable sur 27 communes du département. Nous avons eu 18 cas positifs, soit 13,9 % de cas positifs pour les prélèvements analysés.

Sur la carte ci-contre, qui ne tient compte que des analyses de la saison de chasse 2017-2018, nous pouvons constater que le nord du département semble plus touché que le sud (ce qui était déjà le cas lors des analyses de 2016-2017).



La Fédération des Chasseurs du Var tient à remercier l'ensemble des équipes qui ont participé à cette opération.

L'opération sera renouvelée cette année et nous demandons à tous ceux qui n'ont pas participé de bien vouloir le faire.

Michel PONS

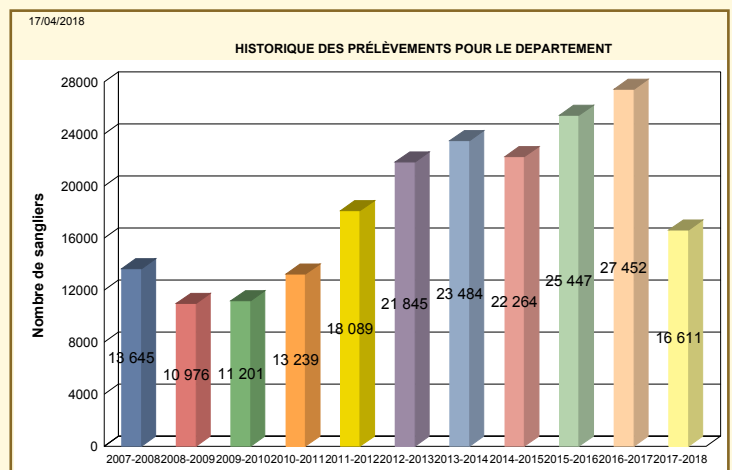
PRÉLÈVEMENT SANGLIERS

Voici le tableau des prélèvements pour la saison 2017-2018, celui-ci ne prend en compte que les retours des carnets de battue.

Les animaux abattus par les Louvetiers : 918 cette année ; les tirs d'été : 1184 sangliers pour cette saison ; et les animaux abattus dans le cadre des ordres de chasse particuliers délivrés par Monsieur le Préfet aux agriculteurs (tir de nuit), afin de défendre leurs cultures : 36 animaux, doivent être ajoutés à ce chiffre pour obtenir le tableau final déclaré, soit : **18 752 sangliers.**

On peut noter une diminution de presque 11 000 animaux par rapport à la saison dernière, sur les seuls carnets de battue.

Nous n'avons pas à ce jour, le recul nécessaire permettant d'analyser précisément cette baisse importante. On peut néanmoins constater que cette diminution n'a pas impacté proportionnellement le financement des dégâts. En effet si les sangliers sont



bien moins présents dans les massifs forestiers pour diverses raisons (sécheresse, manque de nourriture, prédation du loup...), ils sont toujours aussi nombreux en secteur périurbain, voire urbain, et dans les grandes plaines agricoles du département.

Michel PONS

ACTU FDC83

FICHE BILAN PRÉLÈVEMENTS 2016-2017

Depuis plusieurs décennies, carnets de battue et plans de chasse, nous permettent de connaître l'évolution des populations de grand gibier dans notre département. C'est désormais possible pour tout le petit gibier, sédentaire et migrateur, avec la mise en place de la « fiche bilan des prélèvements ».

Cette fiche a été mise en place pour la première fois lors de la saison 2016-2017, elle demande juste de faire appel à sa mémoire et de se rappeler son tableau de chasse de la saison passée. Les chasseurs l'ont reçue avec le devis de validation de leur permis et doivent la renvoyer avec leur demande de validation.

C'est à l'heure actuelle le moyen le plus simple et le moins contraignant de connaître le tableau départemental pour le gibier sédentaire et migrateur.

Les données de cette fiche sont exploitées à l'aide d'un lecteur optique, elles sont strictement confidentielles et personne ne peut y avoir accès.



LA SAISON 2016-2017 EN CHIFFRES



Pour cette première année, sur 18 556 permis, 4 792 fiches bilans nous ont été retournées (soit un retour de 25.8 %) un chasseur sur quatre a renvoyé son bilan de la saison 2016-2017.

Avant de parler des prélèvements voyons à quoi ressemble la population de chasseurs Varois. En 2016-2017, 18 556 chasseurs ont pris le permis dans le département.

Le graphique ci-contre présente les différentes tranches d'âge des chasseurs du Var, la tranche 65-70 ans est la plus importante avec 13.2 % et seulement 29.3 % de nos chasseurs ont moins de 50 ans. 12 587 timbres grand gibier ont été délivrés en 2016-2017 soit 67.8 % des chasseurs.

Il est évident que nous ne pouvons pas comparer les chiffres sur les prélèvements avec les années antérieures, les données que nous allons vous présenter maintenant sont issues des 4 792 fiches de prélèvements analysées.

Comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-contre 73 % des chasseurs du département ont effectué au moins un prélèvement.

5 % d'entre eux n'ont pas pratiqué la chasse et 7 % n'ont rien prélevé.

Il est à noter que 15 % des chasseurs varois chassent exclusivement le grand gibier en battue.

En moyenne nous avons chassé 25.5 jours lors de la saison 2016-2017.



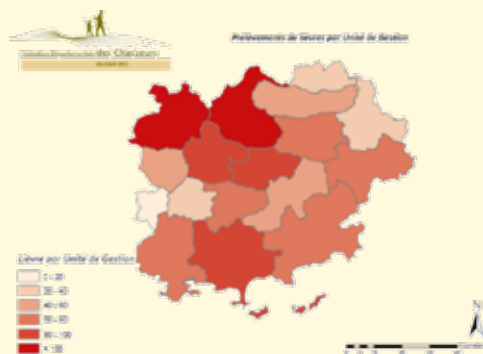
• Petit gibier sédentaire



Le lièvre apparaît dans 13 % des fiches de prélèvements, 650 chasseurs ont eu la chance d'en avoir un à leur tableau de chasse.

1 543 lièvres ont été prélevés durant la saison de chasse sur l'ensemble du département.

Comme nous pouvons le voir sur la carte, les secteurs où il y a le plus de prélèvements se situent dans le nord du département.



La population de lapin se porte moins bien que celle du lièvre, touchée par les maladies (VHD, Myxomatose), cette espèce connaît des hauts et des bas. Les prélèvements sont relativement dérisoires (quand on connaît la faculté de reproduction de cette espèce), avec **1 316 lapins** au tableau.

Il est rassurant de constater que l'on relève le plus de prélèvements sur les communes qui font des efforts en matière d'aménagements.



En ce qui concerne le petit gibier sédentaire à plume **13 628 faisans** et **8 467 perdrix rouges** ont été prélevés dans le Var. (Lâcher de tir et gibier naturel)



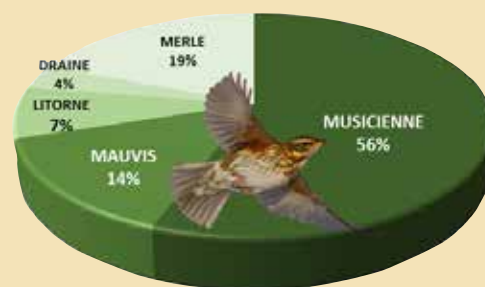
• Petit gibier migrateur



La fiche nous permet également de connaître les prélèvements sur les migrateurs tel que les turridés ou les colombidés.

En 2016-2017 un chasseur sur deux a prélevé au moins une grive ou un merle dans le département, la grive musicienne est l'espèce la plus répandue avec 56 % des prélèvements, elle est suivie par le merle noir (19 %) et la grive mauvis (14 %). La grive litorne (7 %) et la grive draine (4 %) sont les moins prélevées. Une autre espèce est très présente dans notre département, c'est le pigeon ramier, avec 12 624 oiseaux prélevés, il apparaît dans 25 % des tableaux de chasse des chasseurs varois.

PRELEVEMENTS DE TURRIDES 2016-2017



• Nuisibles



Le renard est aussi présent dans les tableaux de chasse Varois, avec 592 animaux prélevés tout comme le geai, la pie et la corneille noire avec 3 908 prélèvements.

Mais c'est l'étourneau avec 2 974 oiseaux au tableau, qui reste le nuisible le plus prélevé.

• Sanglier



Ce bilan nous permet aussi de connaître le nombre de sangliers prélevés en tir individuel, pour la saison 2016-2017 sur 4 792 fiches de prélèvement, c'est 1 045 individus au tableau.

Ces chiffres que nous venons de vous présenter sont issus des 4 792 fiches de prélèvements qui ont été retourné à la Fédération Départementale des chasseurs du Var.

Comme en 2017, vous recevrez votre fiche bilan avec votre devis de validation du permis, la remplir ne vous prendra que quelques minutes, vous devrez y reporter votre tableau de chasse **pour le département du Var** de la saison précédente (2017-2018) et nous la retourner avec votre demande de permis. Vous aurez aussi la possibilité de la saisir en ligne sur notre site www.fdc83.com

Nous tenons à remercier tous les chasseurs ayant rendu leur bilan l'année dernière, en espérant que vous serez encore plus nombreux cette année.

Jean-Noël PHILIBERT

FOIRE DE BRIGNOLES

C'est dans le cadre de la Foire de Brignoles, au siège de la FDC83, que s'est tenue la traditionnelle journée chasse. A cette occasion le Dr Jean-Claude RICCI a présenté des résultats sur la perdrix rouge et a fait un point sur les turdidés (état de conservation, comptage, glu...). Marc MEISSEL clôtura cette intervention en abordant la réforme de la chasse.

S'en suivit un repas convivial à la Foire de Brignoles, où était présenté le stand de la FDC83.



«Etudier pour mieux comprendre», telle est la devise de l'IMPCF, ce centre de recherche et de développement en faune sauvage et en environnement tant utile au paysage cynégétique régional.

Créé en 1990 sous l'impulsion de fédérations départementales des chasseurs

visionnaires, l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique a pour but de réaliser des études et des recherches en faveur de la faune sauvage et de ses habitats, notamment sur les espèces de gibier. Avec désormais 18 fédérations de l'arc méditerranéen comme membres, cet institut a permis, grâce à ses recherches notamment, de pouvoir chasser les turdidés ainsi que le pigeon ramier jusqu'au 20 février et cela, depuis 2006.

Dernièrement, le Docteur Jean-Claude RICCI, directeur de cette structure, est venu au siège de la FDC83 afin de présenter les dernières recherches de l'IMPCF.

Ainsi, après avoir expliqué le principe de la migration

chez les différentes espèces, le principe du courant Nord Atlantique (NAO) fut abordé afin d'expliquer les passages de turdidés moins abondants qu'avant. Les recherches se font aussi sur la perdrix rouge, gibier endémique de notre région en étudiant son environnement, sa reproduction afin de reconstituer les populations d'antan. Ainsi l'ouverture du milieu en mosaïque, la pureté génétique ainsi que l'éducation des oiseaux ont été abordées tout comme le radiopistage, le baguage, les comptages et surtout le retour



de bagues à l'issue de

la saison de chasse.

En fin d'exposé, le Docteur RICCI conclut de la plus belle des manières en disant : «*Je n'ai jamais promis que nous y parviendrons mais je fais la promesse de tout faire pour y parvenir*» et il peut aussi compter sur les chasseurs varois, ardents défenseurs de leur patrimoine, afin de l'aider dans ses recherches.

et il peut aussi compter sur les chasseurs varois, ardents défenseurs de leur patrimoine, afin de l'aider dans ses recherches.

N'hésitez pas à découvrir le site de l'IMPCF : www.impcf.eu

DECATHLON
FRÉJUS

**NOS SPÉCIALISTES
SONT HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR
ET DE VOUS CONSEILLER DANS VOTRE
RAYON CHASSE ET PÊCHE
DE 9H30 à 20H.**

SOLOGNAC

DECATHLON FRÉJUS
ZI. La Palud-83600 FRÉJUS
04.98.12.71.71

L'ÉCOLE DE CHILET D'OLLIULES À REPRIS SES ACTIVITÉS :

D'avril à juillet, tous les lundis de 18 heures à 19 heures, au Complexe Sportif d'Ollioules.

Les cours sont gratuits, ouverts à tous (jeunes, débutants et anciens), sous la houlette de Michel SIRI, professeur.

LE 111^{ÈME} CONCOURS DE CHILET D'OLLIULES AURA LIEU LE DIMANCHE 8 JUILLET 2018

à la salle des fêtes.

Inscription dès 8 heures - le concours dès 8 h 30. De nombreux lots sont à gagner comme de costume

Renseignements au 06 75 68 09 26

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

15 - 16 - 17
Juin 2018

Lamotte-Beuvron - Sologne



PARTENAIRE OFFICIEL



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE



Dîner Spectacle

Samedi 16 juin
Réservations 01 41 40 31 28

Village exposants

530 stands

Pays à l'honneur

Espagne



RENAULT

CENTRE D'ESSAIS



gamefair.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE
DU 24 mars 2018 à Issy-les-Moulineaux

LA CHASSE FRANÇAISE SE RÉFORME POUR MIEUX SE DÉVELOPPER AU CŒUR DE LA RURALITÉ



L'Assemblée Générale de la FNC s'est tenue à Lyon les 21 et 22 mars 2018 dans le cadre du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA). Elle a réuni l'ensemble des représentants des fédérations départementales et régionales des chasseurs de France.

Lors de ce premier congrès décentralisé, la réforme globale qui doit permettre de rendre la chasse française plus accessible, de la simplifier et de mieux la responsabiliser, a été présentée et soumise aux votes. Les présidents de fédération ont apporté un soutien franc, massif et sans appel à cette réforme en la votant à 91,92%. Elle inclut la diminution du permis de chasser national à 200 euros afin de faciliter la mobilité des chasseurs.

Cette réforme, ambitieuse et nécessaire, redonne à la chasse toute sa place au cœur de nos territoires ruraux. Avec cette vision d'avenir, il s'agit d'abord et avant tout, d'une réforme pour développer la chasse. C'est également une réforme globale qui, au-delà des flux financiers redistribués différemment, doit permettre, notamment, de responsabiliser les territoires dans la gestion des dégâts de grand gibier. Elle s'accompagne de simplifications administratives pour mieux gérer le permis de chasser. Elle donne également une autonomie financière aux fédérations régionales pour développer l'expertise scientifique et écologique de la chasse française. Elle permet aussi de rendre du pouvoir d'achat aux chasseurs tout en maintenant dans sa forme actuelle le permis départemental.

Durant ce congrès, la chasse a souhaité se nourrir de réflexions sur des questions contemporaines de société. Francis WOLFF, philosophe, est ainsi intervenu sur les questions animalistes et antispécistes. Guillaume SAINTENY, maître de conférences, a mis en perspective les questions environnementales et la fiscalité liées aux espaces naturels.

Le député Alain PEREA, co-président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale, a soutenu sans équivoque cette réforme qui permettra d'avoir une chasse unie autour d'une fédération nationale forte et d'une vision d'avenir positive. Il a également promis de ne pas reculer face aux opposants traditionnels de la chasse française, rappelant que les « chasseurs sont les premiers écologistes de France ».

Laurent WAUQUIEZ, président de la région AURA, a dressé un premier bilan du Contrat qui lie les 12 fédérations départementales des chasseurs et le Conseil régional, faisant de l'Auvergne-Rhône-Alpes un véritable laboratoire du travail collaboratif entre les chasseurs et une Région. Il a conclu son intervention en affirmant son « attachement et son soutien aux chasseurs, véritables acteurs de la ruralité et de la biodiversité ! ».



Photo de gauche à droite : Gérard AUBRET, président FR AURA, président FDC42 - Laurent WAUQUIEZ, président de la région AURA - Willy SCHRAEN, président de la FNC - Alain PEREA, député et co-président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale



SYNTHÈSE DE LA RÉFORME VOTÉE EN AG LE 21 MARS 2018



De quoi s'agit-il ?

Cette réforme est une véritable révolution qui redonne à la chasse sa place au cœur de la ruralité. Véritable vision d'avenir, il s'agit d'une réforme ambitieuse et nécessaire pour développer la chasse. C'est également une réforme globale qui, au-delà des flux financiers, doit permettre notamment de responsabiliser les territoires et de redonner du pouvoir aux présidents de fédération pour mieux gérer les points noirs qui déséquilibrent certains budgets dégât de grands gibiers. Elle s'accompagne de simplification administrative. Elle permet d'abaisser le coût du permis national de 400 à 200 €. Le permis départemental, quant à lui, perdure dans sa forme actuelle.

Que contient la réforme ?

Cette réforme est une réforme « gagnant-gagnant » :

- les chasseurs gagnent du pouvoir d'achat avec le passage du permis national de 400 à 200 €, soit plus de 18 M€ d'économies ;
- les fédérations départementales des chasseurs pérennisent leurs ressources ;
- les fédérations régionales bénéficient d'une véritable autonomie financière avec une enveloppe globale de 14 M€, pour développer l'expertise scientifique et écologique ;
- la fédération nationale renforce ses moyens afin de faire face aux nombreux défis auxquels la chasse est confrontée au quotidien.

Cette réforme est aussi une réforme globale qui oblige à une négociation avec l'Etat au sujet des flux financiers liés à la redevance payée par les chasseurs. Le chef de l'Etat a validé le principe de cette réforme qui vient d'être lancée et qui va avoir un impact sur un montant de l'ordre de 43 millions d'euros.

En complément, il est souligné que les missions régaliennes de police rurale, de la chasse et de la pêche doivent être confortées au sein de l'ONCFS et que cela aura aussi des conséquences budgétaires.

Quelles conséquences pour les chasseurs ?

Une des premières conséquences est de rendre la chasse plus accessible aux chasseurs :

- redonner du pouvoir d'achat aux chasseurs en abaissant le coût du permis de chasser national à 200 € au lieu de 400 € ;
- enrayer la baisse du nombre de chasseurs ;
- encourager la mobilité des chasseurs. Deux tiers des nouveaux chasseurs chassent dans plusieurs départements.

Quel est le calendrier de mise en place ?

L'objectif est une application de cette réforme pour le 1er juillet 2019, début de la saison cynégétique 2019-2020.



COMMUNIQUE DE PRESSE

UN VIRUS HAUTEMENT PATHOGENE DU LAPIN CAPABLE D'INFECTER AUSSI DES LIÈVRES

Des chercheurs de l'Anses, de l'ONCFS et de l'École nationale vétérinaire de Toulouse ont montré que, parmi les virus responsables de la maladie virale hémorragique (VHD) du lapin, le virus RHDV2 qui a émergé en 2010 provoque également des mortalités importantes chez le lièvre alors que les souches virales plus anciennes ne touchaient que le lapin. Ce travail s'appuie sur les données du réseau de surveillance sanitaire SAGIR (ONCFS/FNC/FDC) et met en lumière la nécessité d'une veille permanente des virus responsables de ce type de maladie. Ces résultats sont publiés dans la revue *Veterinary Research*.



Lièvre d'Europe (à gauche) et lapin de garenne (à droite)

Au début des années 1980, deux maladies mortelles de type hémorragique sont apparues chez les lièvres et les lapins. Appelées EBHS (European Brown Hare Syndrome / Syndrome du lièvre brun d'Europe) chez les lièvres et VHD ou RHD (Rabbit haemorrhagic Disease / Maladie hémorragique du lapin) chez le lapin, elles sont dues à deux virus de la famille des calicivirus : EBHSV chez les lièvres et RHDV chez le lapin. Bien que proches, ces virus sont spécifiques à leur hôte et aucun cas d'infection de lièvre par le RHDV ou de lapin par l'EBHSV n'a jamais été observé. En 2010, un variant du RHDV (virus de la maladie virale hémorragique du lapin), appelé RHDV2, a émergé et s'est largement propagé dans les populations de lapins. Comme le RHDV, le RHDV2 provoque des mortalités importantes dans les élevages et les populations sauvages de lapin de garenne. Rappelons que ces virus ne sont pas transmissibles à l'homme.

Alors que le RHDV était spécifique du lapin de garenne, le RHDV2 est capable d'infecter plusieurs espèces de lièvres : Lièvre d'Italie *Lepus corsicanus*, Lièvre du Cap *Lepus capensis*, Lièvre variable *Lepus timidus* et aussi Lièvre d'Europe *Lepus europaeus*. Chez ce dernier, qui constitue l'espèce la plus répandue en France, deux cas qualifiés de sporadiques ont été répertoriés en Europe (Espagne et Italie). Chez toutes ces espèces de lièvres, le RHDV2 provoque une maladie similaire à l'EBHS.

Une analyse de l'ensemble des cas de lièvres récoltés par le réseau SAGIR en 2015 et dont les signes cliniques sont compatibles avec l'EBHS nous a permis de montrer que le RHDV2 est responsable de 42% des mortalités de type EBHS. Ces cas de RHDV2 chez le lièvre couvrent l'ensemble de la France puisqu'on les trouve dans 21 départements, du Finistère à la Haute-Saône, au Var et au Gers. Comme pour le lapin de garenne, le RHDV2 est vraisemblablement présent chez le lièvre dans l'ensemble des départements, même si des analyses ne l'ont pas encore confirmé partout. On constate par ailleurs que localement, lapins et lièvres partagent les mêmes souches de virus, ce qui montre que les passages de virus d'une espèce à l'autre sont assez fréquents.

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Écologie et de l'Agriculture



INFO NATIONALE



Distribution des cas avérés de RHDV2 chez le lièvre en 2015 – Source ONCFS

Cette étude montre donc que le RHDV2 est présent à grande échelle chez le lièvre d'Europe chez qui il provoque des mortalités de type EBHS. Cette découverte a conduit à développer des outils de diagnostic permettant la détection en routine des cas d'infection du lièvre par le RHDV2. L'impact de ce virus sur les populations de lièvres reste à déterminer, bien que dans les renseignements fournis par le réseau de surveillance sanitaire SAGIR (ONCFS/FNC/FDC), rien n'indique que le passage du RHDV2 se soit accompagné d'une recrudescence des mortalités de type EBHS. Il est aussi trop tôt pour savoir si l'augmentation du nombre d'espèces touchées par le RHDV2 aura un effet sur l'évolution de sa virulence. C'est notamment pour répondre à ces questions que nous poursuivons le suivi de ces maladies dans la faune sauvage.

Référence

Le Gall-Reculé, G., Lemaitre, E., Bertagnoli, S., Hubert, C., Top, S., Decors, A., Marchandeau, S., Guittou, J.-S., 2017. Large-scale lagovirus disease outbreaks in European brown hares (*Lepus europaeus*) in France caused by RHDV2 strains spatially shared with rabbits (*Oryctolagus cuniculus*). *Veterinary Research* 48, 70. <https://doi.org/10.1186/s13567-017-0473-y>

INTERSPORT

UNIFRANCE PISTEURS

Chasse - Armes - Munitions - Vêtements
Rayon Pêche - Optique

Browning, Verney-Carron, Benelli, Beretta,
Remington, Winchester, Fob, Tunet, Vallat, Rottweil,
RWS, Norma, Somlys, Percussion, Meindl, etc.

Centre Commercial Quartier Saint-Jean
83170 BRIGNOLES
Tél. 04 98 05 02 66 - Fax 04 98 05 02 67

Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

Suivez nous sur **facebook**
et visitez notre site internet
www.fdc83.com

Billets gratuits Game Fair disponibles à la FDCV - Brignoles

Game Fair
EN LOIR-ET-CHEER

Offre
Privilage

VOTRE FÉDÉRATION
DE CHASSE

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

(Sur présentation de ce document dûment complété).

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche

15€ AU LIEU DE 18€ Samedi

22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

ENTRÉE
GRATUITE
Pour les
enfants
de -10 ans

Nom : Prénom :

Email :

Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - gamefair@editions-lariviere.fr
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

VIE DES SOCIÉTÉS

LES CHASSEURS BRIGNOLAIS À L'HEURE EUROPÉENNE !

Lors du dernier week-end de janvier, la société de chasse de Brignoles, emmenée par son président Christian ZEMA, et en partenariat avec la FDC83, a reçu en présence de Monsieur le Maire Didier BREMOND, deux chasseurs allemands de la ville de Gross-Gerau et deux chasseurs italiens de la ville de Brunico.



Ces deux villes sont jumelées avec Brignoles et c'est dans ce cadre que cette réception a pu se réaliser.

Nos amis germaniques et transalpins ont pu participer à une chasse au petit gibier (faisans et lapins) et à une battue au grand gibier.

Cette rencontre s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur habituelle inhérente au monde de la chasse.

« On ne parle pas la même langue,
mais on vit la même passion ! »

Marc ALLIONE.

MITSUBISHI
L200
CLUB CAB



GAMME
À PARTIR DE

18 990 € HT (*)

SANS
CONDITION

non assujetti au malus écologique et à la TVS + TVA récupérable**



Capacité de traction : jusqu'à 3 tonnes, charge utile jusqu'à 1030 kg ; rayon de braquage de 5.9 m.



*Dépensez vos émissions. **Pour les assujettis. (1) Prix du Mitsubishi L200 CLUB CAB 2.4 D3-D 154 ch INFORM CLIM, déduction faite d'une remise de 4 668 € HT. Modèle présenté : Mitsubishi L200 CLUB CAB INTENSE avec peinture métallique en supplément (517 € HT) à 23 507 € HT, déduction faite d'une remise de 4 652 € HT. Tarifs Mitsubishi Motors maximums autorisés en vigueur en France métropolitaine au 02/01/18. Offre réservée aux professionnels établie jusqu'au 30/06/18 dans la limite des stocks disponibles et non cumulable avec d'autres offres en cours chez les distributeurs participants. Garantie et assistance : limitées à 5 ans/100 000 km, au 1^{er} des 2 termes écho, selon conditions générales de vente. M MOTORS AUTOMOBILES FRANCE SAS au capital de 10 000 000 € - RCS PONTOISE n° 420 635 056 - 1 avenue du Fiel 93067 Cergy Pontoise Cedex.

www.mitsubishi-motors.fr

Retrouvez-nous sur facebook

MMAF recommande **MOTUL**

AGENTS crédit photo : shutterback

Mozart Autos

87, BD DE L'INDUSTRIE
Derrière Maxi Bazard
83 480 PUGET SUR ARGENS

tél. : 04.94.82.88.88
www.mozart-autos.com

41^{ÈME} EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE DU BEAGLE, BEAGLE-HARRIER ET HARRIER

Ce véritable évènement cynophile a fait halte dans le Var, sur la commune des Arcs-sur-Argens, le dimanche 29 avril 2018. Cette manifestation, organisée par le Club du Beagle, Beagle-Harrier et Harrier, et surtout par l'équipe de bénévoles de Roland et Mireille BONZI, sous le patronage de la Société Canine Territoriale Midi Côte d'Azur, a présenté ce qu'il y a de mieux dans le standard de la race, soit près de 450 chiens issus de la France entière. Un jury de spécialistes de la Société Centrale Canine, a lassé des individus seuls puis des meutes, sur des caractéristiques physiques et comportementales.

Le président de ce jury, M. Jacques MENUT, a mis en garde les néophytes sur des vendeurs peu scrupuleux prétendant que leurs chiens sont inscrits au LOF, ou encore que ce soit une formalité facile.

La célébration de Saint-Hubert a clôturé ce grand rassemblement convivial. Le père Mickaël a béni les chiens et leurs propriétaires éleveurs, à la surprise de certains visiteurs témoignant que cette tradition a disparu dans leur région.



Quelques résultats

Meilleur chien de l'exposition Nationale d'Élevage 2018

HELIOS de la Plaine du Thymerais, Beagle-Harrier, de Daniel JOURNET

Meilleure meute (6 chiens) de l'Exposition des ARCS SUR ARGENS 2018

Beagles à M. Roland BONZI

Beagles-Harriers à M. Daniel JOURNET

Harriers à M. Olivier DELSANTO

Prix Maurice FONCELLE 2018 -

Meilleur Harrier de l'exposition

HOLLY, Harrier - Femelle, Producteur et propriétaire : M. Olivier DELSANTO

Challenge National de Travail du club 2018

GAZELLE des Landriers de Gregam, Beagle - Femelle de M. Mickaël JAN



CONCOURS DE NICOIRS CLAVIERS

Pour la troisième année consécutive, le concours de nichoirs, organisé par « les Amis Des Forêts », antenne de la société de chasse communale « Lou Kiki » a remporté un vif succès.

D'une vingtaine de participants au début, ce sont trente enfants et 18 adultes, qui ont rivalisé de talent créatif dans le respect de l'environnement.

Les plus jeunes ont décoré un nichoir en bois, et ont été récompensés par des coupes et des boîtes de jeux scientifiques (biosphère).

Les adultes quant à eux, ont récolté de nombreux éléments naturels pour réaliser leur nichoir, les trois lauréats ont reçus une coupe et une paire de jumelles d'observation.

Un grand merci à notre Fédération Départementale des Chasseurs du Var pour leur participation avec de magnifiques coupes.



Merci à M. MILLANELLO pour sa participation en tant que juge neutre dans la compétition.



Abel ARAGON Président de la société de chasse de Claviers

MEOUNES

FÊTE DE LA ST HUBERT

17 JUIN

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION

INTERCOMMUNALE

DE LA ST HUBERT

RESERVATION REPAS

MEOUNES: 06.10.53.93.62

NEOULES: 06.10.59.35.03

STE ANASTASIE: 06.10.53.15.32

ROCBARON: 06.80.87.16.70

BARBOUIL: 06.76.64.74.65

FORCALQUEIRET: 07.77.91.22.56

CHASSE ET NATURE

ANIMATIONS

PARKING DU FORUM

- 8H30 ACCUEIL DES EXPOSANTS
- 10H30 PRÉSENTATION DU VAUTRAIT DU VERDON
- 11H00 MESSE À L'ÉGLISE
- 12H00 BÉNÉDICTION DES CHIENS ET CHEVAUX
- 12H15 PARADE DANS LES RUES DU VILLAGE + CURÉE
- 12H30 APÉRO OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ
- 13H30 AÏOLI MONSTRE AVEC ANIMATION MUSICALE SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT



Comme à l'origine retour dans les sous bois du château d'Ollières

OLLIÈRES

DIMANCHE 1 JUILLET 2018

53^e FÊTE du CHIEN

800 chiens sur le champs de foire



- confrérie Charles d'Arcussia D'Esparon Fauconniers

- Equipage de la vallée du Verdon avec ses chevaux et meute de chiens



Création & crédit photo : Association Elan-Com

LA VERDIÈRE -83-

Dimanche 22 JUILLET

49^e FÊTE DU CHIEN

AVEC LA PARTICIPATION DES AFACCC DE LA REGION PACA

EXPOSITION DE CHIENS DE MEUTES

Entrée 3 €

Tombola 2 €

PARKING GRATUIT



- Concours de la plus belle meute
- Concours de beauté

18 h Remise des Coupes et Tirage tombola

1000 CHIENS DE TOUTES RACES

8 h OUVERTURE DU PARC DE FOIRE

9h 30 Démonstration d'imitation du chant des oiseaux

9h 30 Inscriptions pour le concours de beauté (visiteurs/Éleveurs)

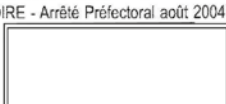
- Démonstration de recherche au sang (BONACORSI M.)
- Démonstration de chiens d'arrêt sur gibier vivant
- Démonstration de chien truffier (Philippe De Santis)
- DELPIA Robert dédicassera son dernier livre
- Le chien et l'enfant

19 h Apéritif de clôture

Renseignements : CANO Francis Tél : 04.94.04.10.79 - Port. 06.23.90.18.68

VACCINATION ET TATOUAGE OBLIGATOIRES POUR LES CHIENS DES ÉLEVEURS ET DES VISITEURS

(CARNET DE SANTÉ OBLIGATOIRE - Arrêté Préfectoral août 2004)



Les propriétaires sont seuls responsables de leurs chiens. Se munir de parcs pour les chiots et de laisse et colliers pour chiens.

Certificat de vaccination antirabique obligatoire départements infectés et à l'étranger. Comme chaque année, les éleveurs sont priés de se conformer au décret du 21/04/1975 et celui du 23/08/1979 (tattoage et vaccinations obligatoires). En vue du projet de loi sur le Pitbull, il ne sera accepté aucun chien de cette race. En aucun cas le Comité organisateur de la fête du chien ne pourra être tenu responsable.

PRIÈRE DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



BARJOLS

DIMANCHE

5 AOÛT 2018



26^{ème} FÊTE DU CHIEN

sur l'ancien stade (Parc de Loisirs)

avec la participation des AFACCC de la région PACA

Nationale d'élevage du club des Brunos et des chiens Courants Suisses

ENTRÉE 2€ GRATUIT pour les moins de 12 ans

- 35^{ème} concours d'imitation du chant des oiseaux
- Démonstration de la pratique de la glu
- Démonstration de chasse à courre avec l'équipage de la Vallée du Verdon
- Démonstration de chiens de travail (sur canards)
- Démonstration de chiens d'arrêt sur gibier vivant
- Démonstration de chiens truffiers
- Concours de beauté «Le Chien et l'Enfant»
- Stand d'initiation et d'entraînement au tir (CLUB DE BARJOLS)
- Confrérie du fauconnier Charles d'Arcussia
- Balades à dos d'âne
- Concours de pêche à la truite
- Troc de matériel de pêche
- Tir à l'arc

RESTAURATION / BUVETTE SANDWICHES SUR PLACE

AÏOLI 16€ INSCRIPTION SUR PLACE (Fromage / Dessert / Vin compris)

Renseignement pour la participation à la fête du chien : Mr GERVASONI Daniel - Tél : 06 22 31 38 21



Les propriétaires sont seuls responsables de leur chien. Certificat de vaccination anti-rabique obligatoire pour les départements infectés et à l'étranger. Les éleveurs sont priés de se conformer au décret du 21/04/1975 et celui du 23/08/1979 (tattoage et vaccinations obligatoires). En vue du projet de loi sur le Pitbull, il ne sera accepté aucun chien de cette race. En aucun cas le Comité organisateur de la fête du chien ne pourra être tenu responsable.

Annonces

OFFRE EMPLOI

Dans le cadre de son développement, l'Armurerie PISTOLIER -SAS, basée à La Garde recherche **deux conseillers-vendeurs** pour évoluer dans l'univers de la chasse et du tir sportif. Postes à pourvoir dès que possible.

Envoyez vos candidatures à jobs@lepistolier.com

A RÉSERVER CHIOTS SETTER ANGLAIS LOF NÉS LE 10 MARS 2018.

Élevage familial. Ils seront disponibles à partir du 15 mai 2018.

Mère : JAVA DE PIERRE LUZIÈRE LOF 234674/48617

Père : HALTO LOF 221432/38672

Tous les deux sont d'excellents bécassiers.

Pedigrees sur le site <http://pedigree.setter-anglais.fr/genealogie/>

Mr BORELLO 0631350633 Collobrières

DOMAINE DE JAUMEGARDE (13)

Grand Parc 700 ha réputé pour densité de sangliers & cervidés (trophées exceptionnels). Journée découverte : 350 € (Satisfait ou réinvité si vous n'avez pas tiré !) ou action 14 battues : 4 000 € - Approche et affût. Tél : 06.09.88.13.77

Site : www.domainedejaumegarde.fr ou facebook

DOMAINE DE VILLONNE

Var (83). Domaine la Villonne, Saint-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en intersaison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison.

Tél. 06 09 44 48 50

CHASSE D'EXCEPTION CAMARGUE

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/ prix : 500 €/ journée repas inclus. Ambiance conviviale, grand moment de plaisir

Tél : 06.19.58.48.84

Site : www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

ÉLEVAGES DE GIBIERS « LES CHÂTAIGNIERS »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière. Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL À TOULON (ANNÉE 2018)

JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE									
V	1	5:59	21:09	D	1	6:00	21:19	M	1	6:26	20:57	S	1	7:00	20:11
S	2	5:59	21:09	L	2	6:00	21:19	J	2	6:27	20:56	D	2	7:01	20:09
D	3	5:58	21:10	M	3	6:01	21:19	V	3	6:28	20:55	L	3	7:02	20:08
L	4	5:58	21:11	M	4	6:02	21:19	S	4	6:29	20:54	M	4	7:03	20:06
M	5	5:57	21:11	J	5	6:02	21:18	D	5	6:30	20:53	M	5	7:04	20:04
M	6	5:57	21:12	V	6	6:03	21:18	L	6	6:31	20:51	J	6	7:05	20:02
J	7	5:57	21:13	S	7	6:03	21:18	M	7	6:32	20:50	V	7	7:06	20:00
V	8	5:56	21:13	D	8	6:04	21:17	M	8	6:33	20:49	S	8	7:07	19:59
S	9	5:56	21:14	L	9	6:05	21:17	J	9	6:35	20:47	D	9	7:08	19:57
D	10	5:56	21:15	M	10	6:06	21:16	V	10	6:36	20:46	L	10	7:10	19:55
L	11	5:56	21:15	M	11	6:06	21:16	S	11	6:37	20:44	M	11	7:11	19:53
M	12	5:56	21:16	J	12	6:07	21:15	D	12	6:38	20:43	M	12	7:12	19:52
M	13	5:56	21:16	V	13	6:08	21:15	L	13	6:39	20:42	J	13	7:13	19:50
J	14	5:56	21:17	S	14	6:09	21:14	M	14	6:40	20:40	V	14	7:14	19:48
V	15	5:56	21:17	D	15	6:10	21:13	M	15	6:41	20:39	S	15	7:15	19:46
S	16	5:56	21:17	L	16	6:10	21:13	J	16	6:42	20:37	D	16	7:16	19:44
D	17	5:56	21:18	M	17	6:11	21:12	V	17	6:43	20:36	L	17	7:17	19:43
L	18	5:56	21:18	M	18	6:12	21:11	S	18	6:44	20:34	M	18	7:18	19:41
M	19	5:56	21:18	J	19	6:13	21:10	D	19	6:46	20:32	M	19	7:19	19:39
M	20	5:56	21:19	V	20	6:14	21:10	L	20	6:47	20:31	J	20	7:21	19:37
J	21	5:56	21:19	S	21	6:15	21:09	M	21	6:48	20:29	V	21	7:22	19:35
V	22	5:56	21:19	D	22	6:16	21:08	M	22	6:49	20:28	S	22	7:23	19:33
S	23	5:57	21:19	L	23	6:17	21:07	J	23	6:50	20:26	D	23	7:24	19:32
D	24	5:57	21:19	M	24	6:18	21:06	V	24	6:51	20:24	L	24	7:25	19:30
L	25	5:57	21:19	M	25	6:19	21:05	S	25	6:52	20:23	M	25	7:26	19:28
M	26	5:58	21:19	J	26	6:20	21:04	D	26	6:53	20:21	M	26	7:27	19:26
M	27	5:58	21:19	V	27	6:21	21:03	L	27	6:54	20:19	J	27	7:28	19:24
J	28	5:58	21:19	S	28	6:22	21:02	M	28	6:55	20:18	V	28	7:29	19:23
V	29	5:59	21:19	D	29	6:23	21:01	M	29	6:56	20:16	S	29	7:31	19:21
S	30	5:59	21:19	L	30	6:24	21:00	J	30	6:58	20:14	D	30	7:32	19:19
				M	31	6:25	20:59	V	31	6:59	20:13				

Les changements d'heures (été et hiver) ont été appliqués. La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1 h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2 h avant l'heure légale de lever du soleil et 2 h après son coucher.

ATTENTION : Dans le Var, des dispositions particulières sont applicables pour la chasse de la bécasse.



Armurerie

569 av Souvenir Français - 83330 Le Beausset - France

Offre valable jusqu'au 15 Août 2018

10% de remise sur toutes vos réparations sur présentation de ce bon

www.passion-armes.com

04 94 94 59 31

DEVIS ET ESTIMATION GRATUITE

VENTE - ENTRETIEN - REPARATION

Armurier diplômé de Saint-Etienne

-  FORFAIT ANNONCE SIMPLE **15 €**
-  FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE **30 €**
-  FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE **50 €**
-  FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE AVEC UNE IMAGE **80 €**

 LES PETITES ANNONCES NON COMMERCIALES SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS, DONNÉS)



CAP COULEURS

PEINTURE | REVETEMENT | MATERIEL | OUTILLAGE

Particulier & Professionnel

GROUPE HBF

www.habitationbailment.com

du 1er Mai
au 31 Juillet 2018

sur présentation
de ce document en magasin

20€
**DE REMISE
IMMEDIATE**

**PAR TRANCHE DE
100€ D'ACHAT⁽¹⁾**



(1) 20€ Offerts en remise immédiate par tranche de 100€ d'achat du 01/05/2018 au 31/07/2018. Non cumulable, valable sur le tarif public.

LA SEYNE

ZAC Jean Monnet
04.94.10.85.85

LA GARDE

Espace la Pauline
04.98.01.23.23

FREJUS

ZA la Palud
04.94.52.02.08

BRIGNOLES

ZI les Consacs
04.94.37.32.07